

Débat public EPR « Tête de série »

Marseille, le 12 janvier 2006

SYNTHESE

Participants :

CPDP : Jean-Luc MATHIEU, Président ; Michel COLOMBIER

MAITRE D'OUVRAGE EDF : Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 chez EDF, Claude JEANDRON – Directeur adjoint de l'environnement EDF

INTERVENANTS/DISPUTANTS : Bernard LAPONCHE - Global Chance, Robert BRUGUERE - Sauvons le Climat ; Denis CHAMONIN - Expert Indépendant

Introduction

M. MATHIEU accueille les participants à cette réunion d'information et de débat public sur l'éventuel lancement de la construction à Flamanville d'un EPR de troisième génération, tête de série.

Il présente succinctement les principes du débat public.

Depuis 1995, l'animation de ce type de débat est confiée à la CNDP, instituée par la loi Barnier de protection de l'environnement, et transformée en 2002, avec la loi sur la démocratie de proximité, en une autorité administrative indépendante, désormais chargée de veiller au respect de la participation du public aux projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national.

La CNDP ne se prononce pas sur le contenu, mais a pour mission de créer les conditions du débat en amont des décisions. Pour alimenter le débat, un important travail de préparation a été fait : le maître d'ouvrage EDF, sous le contrôle de la Commission, a élaboré un cahier sur l'EPR, différents acteurs proposent également un cahier et la CNDP a innové en mettant en place un « cahier d'acteurs collectif » « EPR et choix de société », dans lequel 12 acteurs, - entreprises, administrations et associations - qui ont, pour certains, quitté le débat depuis, ont pu élaborer des contributions qui font le point sur la question de l'EPR.

M. COLOMBIER remercie les participants et annonce le déroulement de la soirée. Dans un premier temps, la réunion prévoit une présentation sur le thème de l'opportunité, par le maître d'ouvrage, représenté par M. DOGUE et M. JEANDRON. Un film sera ensuite projeté, suivi d'une intervention de M. LAPONCHE et de questions-réponses.

Les règles du jeu sont ensuite clarifiées : le débat est enregistré et fera l'objet d'un compte rendu ; les questions doivent être écrites et seront traitées en séance ou, sinon, plus tard par écrit. La réunion durera trois heures.

Le délai est de l'ordre de trois semaines entre le moment où la question est posée et transmise, par exemple au maître d'ouvrage, et le moment où les réponses, sont redirigées vers ceux qui les ont posées.

Opportunité et caractéristiques du projet

M. DOGUÉ, directeur de projet pour EDF sur le projet EPR, plus particulièrement en charge de la phase de débat public, précise qu'il a une expérience pratique de l'exploitation nucléaire d'une quinzaine d'années, acquise sur différents sites d'EDF en France et plus particulièrement en tant que directeur de la Centrale de Chinon pendant quatre ans.

Il indique qu'il est question de construire, sur le site de Flamanville - site de production d'EDF situé sur la presqu'île du Cotentin, côte Ouest - une troisième unité de production basée sur un type de réacteur appelé EPR – le modèle de réacteur européen à eau pressurisée - dont la puissance serait de 1 600 MW et la durée de vie de 60 ans. Ce réacteur est le résultat d'une coopération franco-allemande.

La principale raison ayant motivé la décision d'EDF de proposer le projet de construction de Flamanville 3 est simple : 78% de l'électricité consommée en France provient des 58 réacteurs actuellement exploités en France par EDF, mis en service dans les années 80 et conçus pour une durée de vie technique de 40 ans. Construits en série, ils devraient logiquement s'arrêter progressivement vers 2020.

Pour garantir la continuité de production, EDF se doit donc de préparer le renouvellement de tout ou partie de ces centrales. Flamanville 3 doit aider à préparer cette échéance en permettant qu'il existe, en France, un réacteur, testé et qualifié par les autorités de sûreté françaises, précurseur de ce qui pourrait être construit, en série, à l'avenir.

Ce projet se situe dans un contexte où la question du renouvellement des outils de production d'électricité se pose dans toute l'Europe où 50% des outils de production, nucléaires ou pas, seront à renouveler. Les investissements des électriciens seront donc massifs au cours des 25 ans à venir.

Par ailleurs, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, cause principale du dérèglement climatique, est impérieuse et parle en faveur du nucléaire qui, en exploitation ne produit pas de gaz à effet de serre. Dans le monde, 40% du CO₂ émis provient de la production d'électricité, en France, la structure du parc (essentiellement hydraulique et nucléaire) fait que l'électricité n'est responsable que de 8% des émissions.

Enfin, les experts s'accordent à dire que l'augmentation constante des coûts des énergies fossiles, pétrole et gaz en particulier, est une tendance lourde ; or dans les outils de production classiques, les matières premières pèsent pour 40% à 70% dans le prix du KWh, elles ne constituent que 5% du prix du KWh dans le cas de la production nucléaire.

Au cours de l'été, une loi-programme fixant les orientations de politique énergétique pour le pays a été promulguée et a fixé trois axes majeurs : maîtriser la demande d'énergie, développer les sources d'énergies renouvelables et maintenir ouverte l'option nucléaire. Il faut donc, au moment où il faudra décider du renouvellement du parc, avoir en main tous les éléments qui permettraient de prendre une décision sans risques, d'où l'utilité d'un projet comme Flamanville 3.

Pourquoi le faire maintenant ? Si après le débat public, la décision de construire l'EPR est prise, les autorisations pourront être déposées afin de pouvoir démarrer le chantier fin 2007. La construction d'un tel ouvrage dure 5 ans et les premiers KWh de Flamanville 3 pourraient ainsi apparaître sur le réseau vers 2012. Deux à trois ans de fonctionnement seront utiles avant de lancer une éventuelle construction en série de réacteurs qui pourraient, cinq ans plus tard, et donc en 2020, remplacer les centrales qui s'arrêteraient en cascade.

Flamanville a été choisi pour l'implantation éventuelle de ce projet, EDF étant déjà propriétaire des terrains nécessaires à l'implantation et le site pouvant recevoir quatre unités de production donc a fortiori une troisième. Par ailleurs, construire en bord de mer est plus facile et moins coûteux qu'en bord de rivière et enfin, le territoire du Cotentin s'est porté candidat à l'accueil d'un tel projet. Ce territoire a déjà une grande expérience en matière de grands chantiers nucléaires et électronucléaires de ce type et verrait près de 2000 personnes mobilisées pour la construction sur une durée de 5 ans, avant que l'exploitation n'occupe ensuite durablement 300 personnes.

Projection d'un film présentant les étapes de construction du projet.

M. COLOMBIER donne la parole à M. LAPONCHE, de l'association Global Chance.

M. LAPONCHE présente l'association Global Chance, composée de scientifiques et d'experts spécialisés sur les questions d'énergie, les nouvelles technologies, le climat. L'association publie également des rapports et documents, jugés critiques, sur l'EPR et les déchets radioactifs.

Sur la question de l'EPR, l'association Global Chance considère ce projet inutile et dangereux. Elle estime que cette stratégie peut avoir des conséquences pour tous ceux qui soutiennent cette forme d'énergie. Il évoque l'importance du nucléaire en France par rapport au reste du monde. La demande sur le nucléaire est stationnaire en raison du faible nombre des nouvelles commandes et la croissance des énergies renouvelables, et tout particulièrement sur l'hydraulique et l'éolien.

Il estime que les nombreux débats sur le nucléaire s'expliquent surtout par la question des risques d'accidents comme celui de Tchernobyl, celle des déchets et le sujet de la prolifération. La France occupe une place particulière dans ce débat et produit 17% du total des déchets. Il précise que les six premiers pays représentent 73%, soit les $\frac{3}{4}$ de la production mondiale.

Il comprend difficilement la position de la France alors que beaucoup de pays relativisent leurs espoirs liés au nucléaire. Les États-Unis (30%) ont effectué leur dernière commande de centrale en 1972-73. Dans un tel contexte, a-t-on vraiment besoin de l'EPR aujourd'hui ? Qu'en est-il de la demande d'électricité ? Les prévisions estiment la demande actuelle à 2%. D'où la nécessité d'économiser la demande d'énergie. Deuxièmement, il existe des obligations sur les énergies renouvelables et troisièmement, 78% d'énergie nucléaire n'est pas économique.

M. LAPONCHE insiste sur l'urgence, pour EDF, à disposer d'un parc diversifié. Selon lui, le problème du renouvellement se posera véritablement en 2020. Avant cette échéance, il risque d'entraîner une surcapacité du parc nucléaire, ce qui constituerait une erreur stratégique. Il ajoute

que dans vingt ans, des réacteurs, bénéficiant de réelles avancées technologiques, répondront mieux aux exigences relatives aux déchets, aux risques d'accidents et à la prolifération en Iran.

M. COLOMBIER propose aux participants de poser leurs questions.

M. LACROIX, dans la salle, demande pourquoi EDF ne construit pas deux réacteurs EPR à Flamanville, dans un contexte énergétique actuellement tendu et étant donné que la place suffisante est disponible sur le site normand.

M. DOGUE répond que l'entreprise envisage d'en construire davantage le moment venu. Aujourd'hui, il faut faire face aux capacités. Il rappelle que les premières centrales s'arrêteront en 2017.

La montée de la demande d'énergie ne concerne pas uniquement l'électricité. Aujourd'hui, l'objectif d'EDF consiste à se préparer au renouvellement du parc énergétique pour laisser aussi une place aux énergies renouvelables.

Question 3 : *Quelle est la quantité de CO2 produite par EDF au cours des cinq dernières années ? EDF pense-t-il résoudre seul ce problème ? (Bernard ANGELETTI)*

M. JEANDRON indique que le parc d'EDF n'émet pas de gaz à effet de serre pour le nucléaire et l'hydraulique, qui représente en moyenne 90% de sa production énergétique. Les centrales thermiques à flammes, qui fonctionnent pour répondre à la demande en période de semi base et de pointe, pour des durées de fonctionnement limitées dans le temps, représentent les installations les plus émettrices de CO2.

Il ajoute que le KW, en France, produit 50 grammes de CO2 contre une moyenne de 400 grammes de CO2 dans les autres pays européens. Ces dernières années, les émissions de CO2 dans l'Hexagone se situent entre 17 et 22 millions de tonnes, un résultat parmi les plus faibles d'Europe.

M. ANGELETTI demande aux représentants d'EDF si l'entreprise pense vraiment réussir à résoudre les problèmes d'émissions de gaz à effet de serre. Il évoque des recherches, actuellement en cours, pour arriver à stocker le CO2.

M. JEANDRON répond que EDF n'a pas la prétention de réduire l'émission des gaz à effet de serre. Il estime que cette question mérite d'être élargie aux autres secteurs énergétiques et à l'ensemble de la planète. Aujourd'hui, la Chine, l'Inde et le Brésil ont encore besoin d'assurer leur croissance par le charbon et les hydrocarbures.

Le nucléaire et l'hydraulique évitent l'émission de 1 200 tonnes de CO2. Il évoque l'importance de recourir aux énergies non émettrices de CO2, de développer les énergies renouvelables car certains pays comme la Chine et l'Inde ont encore recours aux énergies fossiles.

M. CHAMONIN intervient et indique qu'il serait faux de dire que le nucléaire émet moins de CO2. Selon lui, le problème réside plus dans l'utilisation de l'énergie. Aujourd'hui, par exemple, la consommation de chauffage électrique nécessite l'utilisation des centrales thermiques alors que le fioul émet moins de CO2. Il faut revoir les usages de l'électricité.

M. LAPONCHE précise que le nucléaire reste moins émetteur de CO2 qu'une centrale à charbon. Pour mettre en place des politiques sur les émissions du CO2, au niveau mondial, il est nécessaire

de se pencher sur la maîtrise de la demande d'énergie, les énergies renouvelables et garder l'option du nucléaire ouverte.

Dans une optique de développement mondial, les économies d'énergies et les énergies renouvelables doivent représenter une priorité.

Question 1 : Dans l'Association « Sauvons le Climat », dont la démarche est de nature écologique, un certain nombre d'adhérents travaillent ou ont travaillé dans le nucléaire ! Est-ce que votre position sur l'EPR est liée à votre parcours professionnel ou est-ce qu'elle reste indépendante ? (Anonyme)

M. BRUGUERE considère cette question comme une attaque sèche. Il reconnaît avoir beaucoup travaillé pour le nucléaire, mais il précise que si l'association « Sauvons le Climat » est favorable à l'EPR, ce choix relève de la compétence de ses membres et de leur indépendance.

Il présente l'association Sauvons le climat, créée pour sensibiliser la population au problème de l'effet de serre, et non pas dans le but d'influer sur les centrales à charbon en Chine ou aux États-Unis.

L'association se compose essentiellement de techniciens et milite en faveur d'une production d'énergie à moindre mal, dans un contexte où les besoins en énergie électrique sont très importants (480 TW en France, soit 1 KW/heure 24 h/ 24 h). « Sauvons le Climat » constate que le nucléaire est la solution qui permet de satisfaire les besoins incontournables, estimés à 550 TW en 2020.

M. JEANDRON évoque la différence entre le chauffage électrique et celui qui fonctionne au fioul. Il renvoie les participants du débat à un document officiel, disponible sur le site Internet de l'ADEME. Son contenu indique que le chauffage électrique émet 180 grammes de CO₂ pour un KW et le chauffage au gaz émet 200 à 220 grammes de CO₂, une centrale au fioul émet 400 grammes de CO₂. Ces statistiques placent le chauffage classique comme la solution la moins émettrice de CO₂.

Il rappelle qu'EDF développe des solutions encore plus économes pour le chauffage comme la pompe à chaleur thermique, qui enregistre un taux de croissance de 35% par an, ou les capteurs solaires thermiques, dont la demande augmente de 50% par an.

M. CHAMONIN indique que le marché des chauffe-eaux solaires progresse depuis 5-6 ans. Celui du cumulus compte 1,100 million unités par an.

Question 6 : A l'heure de la « décentralisation », est-t-il encore opportun aujourd'hui de centraliser la production d'électricité ? (Yannick LENOBLE)

M. JEANDRON répond que ce débat doit s'inscrire dans une démarche comprenant les enjeux de la sécurité, les problèmes économiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il explique que la production décentralisée consiste à bénéficier, chez soi, de ses propres moyens de production énergétiques. Dans ce cas, le solaire et le géothermique sont assez efficaces, mais restent très chers.

EDF travaille sur le développement de capteurs moins chers que ceux du marché actuel. Il rappelle toutefois que ces moyens produisent peu d'électricité. Comment répondre à la demande de l'industrie, du secteur tertiaire ? La cogénération, dont les coûts varient selon les prix du gaz, n'est

plus compétitive aujourd'hui ; elle émet du CO₂ et nécessite un usage local de chaleur. Le réseau est là pour assurer la consommation d'énergie et il faut une interconnexion en France pour assurer cette sécurité.

M. CHAMONIN souligne qu'il est impossible de compter uniquement sur une production décentralisée. Il estime que le potentiel de cogénération reste sous-utilisé en France. Il cite un exemple de la région PACA, où, pour résoudre le problème de la sécurité d'alimentation en électricité de la région Est, une ligne de 400 000 volts va être installée à travers les gorges du Verdon.

Selon lui, le nucléaire doit être centralisé car il faut 57 m³ d'eau pour refroidir le réacteur EPR et la Normandie représente un lieu idéal en raison de la température des eaux de la Manche. Selon lui, le nucléaire ne peut s'imposer partout dans le monde. L'Afrique a besoin d'électricité, mais les eaux y sont trop chaudes. Les centrales sont réservées aux pays du nord où la mer est froide.

M. DOGUE répond que EDF sait construire des centrales, y compris sur des fleuves tièdes. Mais ce type d'installation entraîne des coûts de réfrigération de près de 10% du coût d'ouvrage total.

M. COLOMBIER indique que le cahier collectif d'acteurs, comprend, à la fin du document, plusieurs visions de l'évolution du système électrique.

Question 11 et 14 : L'EPR de 1600 MW a-t-il des chances à l'exportation ? EDF se définit comme un opérateur européen : pertinence de l'EPR face à cette stratégie ? (Anonyme)

M. DOGUE répond sur les capacités à l'exportation. Il estime que la réponse revient aux industriels et explique que lorsque des papetiers finlandais cherchent une énergie bon marché, ils choisissent l'EPR. Il confirme le potentiel de ce réacteur dans certains pays pro-nucléaire.

EDF peut aider les filières d'exploitation et de construction, mais sa vocation n'est pas de construire des centrales à l'étranger.

M. LAPONCHE répond que la technologie du réacteur EPR ne répondra pas aux exigences de sécurité croissante. Il insiste sur la nécessité à bien identifier les priorités des pays émergents comme la Chine et l'Inde, qui favorisent les technologies propres au charbon.

M. MATHIEU invite un représentant de la société AREVA à s'exprimer sur le sujet de l'exportation.

M. GARDERET, directeur de la recherche AREVA, répond que l'EPR s'impose aujourd'hui comme le meilleur réacteur. La société est en discussion avec une trentaine de pays et de groupes électriciens, tous intéressés par le développement de l'électricité. Dans les vingt prochaines années, l'EPR va fournir de l'électricité massivement en base et cette technologie sera vendue pendant trente ans. Aucun réacteur ne sera moins sûr que ceux des générations futures.

M. DOGUE rappelle que le rôle des autorités de sûreté est primordial et le contrôle réel. A chaque construction de réacteur, des organisations fixent des normes de sécurité, qui ne cessent de se durcir, de se renforcer.

Sur l'EPR, les améliorations comprennent, entre autres, la mise en place d'un réservoir d'un récupérateur de corium, l'augmentation de l'eau, les bâtiments, la résistance à des chutes d'avions commerciaux.

M. LAPONCHE estime que l'EPR sera considéré comme obsolète par rapport aux critères que son association a définis, reconnus d'ailleurs dans beaucoup de pays. En France, deux technologies ont été développées : l'enrichissement, pour fabriquer le combustible, et le retraitement du plutonium. Elles sont les mêmes qu'il s'agisse du civil ou du militaire.

Question 10 : Pourquoi « tête de série » alors que des réacteurs existent déjà (Finlande) ? (M. GUILLE)

M. DOGUE explique les différences majeures entre la France et la Finlande. Cette dernière a acheté un réacteur clé en main. Sur les 3 milliards d'investissement, le coût de la chaudière représente la moitié.

EDF et AREVA sont complémentaires car EDF est capable de réassembler par appartement une centrale nucléaire. Pour EDF, il est capital de maîtriser l'ensemble. La Finlande n'a pas à construire une série de réacteurs demain.

Question 15 : Comment le renouvellement des centrales actuelles s'effectuera à l'aide du réacteur EPR : recherche de nouveaux sites ? Adaptation d'anciens sites ? (Sidonie TISSERAND)

Question 16 : Pourquoi une telle puissance unitaire (1600 MW) pour l'EPR ? Les coûts d'indisponibilité en exploitation liés à des incidents fortuits ne seront-ils pas pénalisants pour la rentabilité globale du projet ? (Olivier VACHERON)

M. DOGUE explique que des études ont porté sur des réacteurs de faible puissance en France. Le nombre de sites est limité et la demande croît sans cesse. La démarche d'EDF a été de rechercher des unités de production plus puissantes, avec une chaudière supérieure à 1500 MW. Tous les sites disponibles peuvent accueillir des réacteurs EPR en même place ou à côté.

Question 5 : Est-ce que la durée de vie a été sous-évaluée pour forcer la décision ? La France est-elle en surcapacité ? (Bernard ANGELETTI)

Question 18 : M. Dogué a présenté l'EPR comme nécessaire pour préparer le renouvellement du parc à l'horizon 2020-2030. Il n'est pas fait référence aux besoins immédiats en électricité qui semblent satisfaits. Quelle est précisément la situation de la production électrique en France (consommation, exportations) ? Quelles sont les marges ? Quelles sont les prévisions d'évolution de la consommation électrique dans les 10-20 ans à venir ? (Jean-Pierre POLLET-VILLARD)

M. JEANDRON répond qu'en France, la durée de vie d'une centrale n'est pas définie. La durée de vie a été calculée par les ingénieurs mais un bilan de santé est effectué tous les dix ans. La commission de sûreté suit les évolutions avant d'accorder toute autorisation supplémentaire. EDF adaptera demain les constructions selon les résultats techniques, le vieillissement des centrales.

Concernant les exportations, le bilan actuel est de 90 milliards de KW exportés et 33 milliards de KW importés. Globalement, la France est exportatrice mais elle a besoin d'importer. Les interconnexions sont prévues pour cela en Europe.

Concernant les prévisions des évolutions de la demande, EDF est producteur et fournisseur de services énergétiques et suit l'évolution de ses clients. RTE possède une vision des besoins nationaux sur quelques années et le rôle des pouvoirs publics est de faire des scénarios d'évolution de la demande. En Europe, l'intensité énergétique diminue de 1% chaque année et ce pourcentage doit être de 2% d'ici 2020 et 2,5% d'ici 2030.

M. LAPONCHE répond qu'il faut atteindre les 2% bien avant 2020, ce qui n'est pas impossible. Il rapporte que la Commission européenne annonce un potentiel d'économie de la consommation de 20% en Europe lorsque les conditions économiques sont favorables. Sur les exportations, il rappelle que la construction des centrales, à l'époque, avait été prévue pour répondre aux besoins de la population et non pour exporter.

Il rappelle également que l'exportation de l'électricité concerne des KW de base. L'intérêt du consommateur et de l'entreprise serait de faire que le parc actuel réponde mieux à la demande, grâce notamment à un rééquilibrage.

M. JEANDRON indique qu'il existe deux types de contrats pour les exportations : à long terme et à court terme.

M. CHAMONIN intervient sur le sujet de la demande et de la maîtrise de l'électricité. Il cite plusieurs exemples de lampes inutilement allumées dans la salle du débat.

Il explique qu'il travaille sur les mégawatts, le concept de la maîtrise d'énergie (MDE) et rappelle que c'est l'utilisateur qui crée les besoins. Aux Etats-Unis, le concept de MDE a été développé dans les années 80.

Ce concept implique une connaissance des besoins et le besoin de faire des choix techniques tout en appliquant la règle de satisfaire l'usage final au moindre coût. Selon lui, le KW qui ne pollue pas est celui qui n'est pas utilisé. Il indique qu'en plaçant deux lampes basse consommation dans les familles françaises, cela représenterait 2 100 mégawatts de baisse de puissance en éclairage en pointe, soit 1,5 fois l'EPR.

Il informe l'assistance sur le programme éco-énergie, mis en place dans la région, qui subit des problèmes de sécurisation et de maîtrise de la demande. Il annonce le renforcement de la 225 000 et suppression de la 150 000. Pour accompagner ce plan, des moyens ont été déployés : brochures d'information, espaces particuliers, information des 8 000 agents EDF, campagnes avec les grandes chaînes de distribution pour promouvoir les lampes basse consommation, site Internet, jeux, prêts bonifiés pour les entreprises.

M. JEANDRON insiste sur le travail d'étude détaillé des consommations, le travail de sensibilisation et d'éducation effectué auprès des consommateurs de la région. Les résultats ont permis de stabiliser la pointe de consommation d'hiver et de diminuer celle d'été.

La maîtrise de la consommation en éclairage peut entraîner 15-20% d'économies en moyenne. Le programme éco-énergie de la région PACA se concentre sur la maîtrise de la demande d'électricité, en insistant sur les appels de puissance. Il cite l'exemple de la réfrigération. EDF est favorable à la mise en place de classes de consommation d'énergie, qui ont déjà produit une baisse de 40% d'énergie des réfrigérateurs.

La réduction de la consommation d'électricité ne suffit pas et il faut savoir consentir des augmentations pour certains usages comme le développement des transports en commun.

M. FIGUET, dans la salle, travaille à la direction du centre de Cadarache. Il explique comment EDF, en association avec une centaine d'acteurs de la région, a créé un pôle énergie non génératrice de gaz à effet de serre. Ce pôle s'inscrit dans la réduction de gaz à effet de serre et de nombreux projets autour de la MDE ont été mis en place dans le cadre de la région PACA.

M. LACQUENANT, dans la salle, interroge M. CHAMONIN sur les coûts complets.

M. CHAMONIN répond que les programmes de MDE intègrent les calculs de temps de retour. Par exemple, les TV avait une puissance de 500 watts dans les années 50 contre 50 watts aujourd'hui.

M. JEANDRON revient sur la notion de transfert dans l'autre sens, vers les énergies renouvelables. Il indique que le programme de développement de l'éolien lancé par EDF porte sur plus de 3 000 mégawatts. Pour atteindre les objectifs de maîtrise de la demande d'énergie, EDF va injecter dès 2006, 200 millions d'euros pendant trois ans.

M. BRUGUERE interroge les représentants d'EDF sur les aides gouvernementales dont elle bénéficie pour le développement de l'éolien en France et sur celles qui existent à échelle européenne.

M. JEANDRON confirme que l'énergie éolienne n'est pas compétitive par rapport aux prix du marché de l'électricité en direct, sans compter les coûts indirects liés à l'intermittence de l'éolien. L'éolien, sans être public ne peut pas se développer sans ces aides : obligations d'achat à un tarif fixé par les pouvoirs publics, à l'investissement...

Il rappelle qu'en 2005, EDF a obtenu 375 mégawatts de puissance installés en permis de construire. L'entreprise essaie de lancer la concertation le plus tôt possible, afin que les zones de développement de l'éolien puissent prendre place, le plus rapidement, dans les deux prochaines années.

M. LAPONCHE demande à combien ces aides publiques, en termes d'obligation d'achat, sont estimées chaque année.

M. JEANDRON ne dispose pas des derniers chiffres. Il indique que les charges de services publics représentent les charges réparties entre tous les clients et permettent de financer toutes les charges de service public.

L'ensemble des charges a dépassé et atteint plus d'un milliard d'euros, mais les énergies renouvelables pèsent 200 millions d'euros, injectés dans les charges de charges de service public d'électricité.

M. LAPONCHE conteste le mot public. Il indique qu'il revient au consommateur d'électricité de payer un peu plus cher le prix du KW pour financer le développement. Concernant le système d'aide, il préconise un système d'aide au mégawatt. Il ajoute que le développement du mégawatt peut permettre de faire gagner de l'argent à EDF en apportant des services au consommateur.

M. JEANDRON évoque les possibilités de soutien à la MDE, et tout particulièrement en faveur des solutions renouvelables : crédit d'impôt, aides de l'ADEME, aides des collectivités locales.

Il explique que EDF a l'obligation de réduire les consommations d'énergie, ce qui risque d'entraîner un surcoût dans l'entreprise. Comment EDF peut avoir intérêt à réduire son chiffre d'affaires ? En se transformant en fournisseur de solution énergétique. Il rappelle la présence du groupe EDF en Europe et le fait que chaque pays est désormais obligé de faire des économies d'énergie. Ce qui ne signifie pas forcément perdre de l'argent

M. MATHIEU remercie M. JEANDRON pour cette conclusion. Il rappelle qu'une vingtaine de questions a été posée. Les autres questions auront des réponses écrites dans les trois semaines qui viennent. Il remercie également les participants de leur présence.